



# ACTUALITES COMMUNALES



## Contactez votre Administration :



086/32.02.50 ou 086/32.21.22

@ [administration@sommeleuze.be](mailto:administration@sommeleuze.be)

Site : [www.sommeleuze.be](http://www.sommeleuze.be)

Horaires durant les vacances : du lundi au samedi de 8h à 12h. Après-midi sur rendez-vous.

## /ETAT CIVIL

### MARIAGES



25-06-22 : **Boutay Yannick** et **Heuse Adeline**

02-07-22 : **Leboutte Damien** et **Valentine Nassogne**.

Retrouvez les photos des mariés sur le site de la Commune (page d'accueil - Somme-Leuze en images).

### DECES



24-06-22 : **Leyder Jean-François** de Bonsin, âgé de 56 ans

27-06-22 : **Jeusette Lambert** de Baillonville, âgé de 89 ans

02-07-22 : **Doijen Jean-Marie** de Noiseux, âgé de 66 ans

05-07-22 : **Dedeken Laure** de Noiseux, âgée de 44 ans.

Tous les événements/réunions repris dans ce « Direct » sont susceptibles d'être supprimés ou adaptés suite aux mesures qui seraient prises à l'avenir dans le cadre de la gestion du Coronavirus.



# INFORMATIONS GENERALES

---

## /ALLOCATION POUR L'ACQUISITION DE GASOIL OU DE PROPANE EN VRAC POUR LE CHAUFFAGE D'UNE HABITATION PRIVÉE

### Allocation unique | SPF Économie

Mise à jour du 07/07/2022

Cette note concerne l'**allocation pour l'acquisition de gasoil ou de propane en vrac destiné au chauffage d'une habitation privée** octroyée par le **SPF Économie**<sup>1</sup>. Elle ne concerne **PAS** l'**allocation de chauffage** octroyée par le **C.P.A.S.** dans le cadre du **Fonds social mazout**.

#### PÉRIODE D'OCTROI

---

Allocation unique pour les **livraisons** effectuées **entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022**.

#### POUR QUI ?

---

##### Il faut :

Être propriétaire ou locataire d'une habitation.

**ET** payer le prix de la fourniture de gasoil de chauffage ou de propane en vrac destiné au chauffage de cette habitation.

Il n'y a **pas de condition de revenus**.

#### QUELS COMBUSTIBLES ?

---

Gasoil de chauffage ou propane en vrac livrés par une entreprise.

#### MONTANT ?

---

Allocation unique et forfaitaire de 225,00 €.

---

<sup>1</sup> Loi du 26/06/2022 visant à octroyer une allocation pour l'acquisition de gasoil ou de propane en vrac destinés au chauffage d'une habitation privée.

## LA DEMANDE

---

Les demandes sont introduites **jusqu'au 10 janvier 2023 inclus** auprès du **SPF Économie**. Il existe deux modèles de formulaires.

Pour un **logement individuel** : formulaire type A,

Pour un **logement dans une copropriété** : formulaire type B,

### Encodage en ligne

Les demandes peuvent être introduites sur la plateforme du SPF Économie :

<https://chequemazout.economie.fgov.be/>

Quelques indications :

- connexion : carte d'identité électronique ou ITSME
- pas besoin de connaître le numéro d'entreprise, il existe un menu déroulant avec leur appellation commerciale,
- il faut joindre deux documents numérisés :
- copie de la facture,
- preuve de paiement de la facture.

### Formulaire papier

Les formulaires sont disponibles sur la plate-forme en ligne du SPF Économie (liens indiqués ci-dessus). Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet, vous pouvez vous procurer les formulaires auprès de votre distributeur de gazoil de chauffage ou de propane.

Il faut joindre une copie de :

- la facture,
- preuve de paiement de la facture.

Le formulaire complété, la copie de la facture et la preuve de paiement sont envoyés par courrier recommandé à :

**SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie,  
Direction générale de l'Énergie  
(Cellule prime Mazout 225 euros)  
Boulevard du Roi Albert II 16  
1000 Bruxelles**

## /NOS AMIS LES ANIMAUX, QUELQUES REGLES A RESPECTER

Détenir un animal, c'est bien entendu une grande joie pour la famille. Mais ce sont aussi certaines contraintes et diverses obligations administratives qu'il est bon de rappeler.

1. **Le permis de détention pour un animal.** Depuis l'entrée en vigueur en 2019 du Code du Bien-être animal, un permis est nécessaire pour détenir un animal mais celui-ci est acquis de plein droit par toute personne majeure. Par contre, **à partir du 1er juillet** de cette année, pour pouvoir **adopter, acheter ou recevoir** un animal de compagnie (on entend ici les chats, chiens, chevaux de loisir, hamsters, souris, serpents, lézards, tortues, lapins, oiseaux, poissons, volailles détenues à titre de loisir, ...), le candidat acquéreur devra se munir d'un **extrait du fichier**



**central** démontrant qu'il n'est pas sous le coup d'une déchéance de son permis de détention. Cet extrait, **valable 30 jours**, sera délivré par le Service Population de la Commune. La démarche peut prendre quelques jours, le but in fine étant d'éviter les achats ou les adoptions impulsifs.

En plus de ce permis, notez également que la nouvelle Charte de bien vivre ensemble (Règlement général de police harmonisé), applicable à partir de ce 1<sup>er</sup> juillet, prévoit que toute personne qui détient **plus de 6 mammifères domestiques** (chiens, chats, ...) doit solliciter du Collège communal une autorisation. Si vous exploitez un refuge ou un chenil, vous devez par ailleurs solliciter une déclaration de classe 3 (cf. le point 3).

2. **Conditions de détention d'un animal.** Quelques règles générales de bon sens doivent rester à l'esprit du détenteur d'un animal.



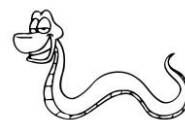
- Il doit lui procurer une alimentation, des soins, un logement ou un abri qui conviennent à sa nature, à ses besoins et à son état de santé.
- Nul ne peut réduire la liberté de mouvement d'un animal au point de l'exposer à des douleurs, des souffrances ou des lésions évitables. Un animal ne peut être perpétuellement attaché.
- Tout animal détenu en extérieur disposera d'un abri naturel ou artificiel pouvant le préserver des effets néfastes du vent, du soleil et de la pluie.

Ne pas répondre à ces impositions constitue de la maltraitance et pourrait impliquer le retrait du permis de détention susmentionné.

De plus, vous êtes tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter au maximum les nuisances pour le voisinage.

- Ainsi, les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et ne pourront errer sans surveillance même dans les champs ou les bois. Les parcelles doivent être obligatoirement clôturées pour éviter les vagabondages.
- Les animaux agressifs ou enclins à mordre des personnes ou d'autres animaux doivent être muselés sur l'espace public et dans les lieux accessibles au public.
- Vous êtes tenus de prendre toutes dispositions pour que la tranquillité publique ne soit pas troublée par des aboiements intempestifs, de jour comme de nuit.
- Et enfin, toute défécation de chien devra être immédiatement enlevée par les soins du propriétaire ou du gardien de l'animal que ce soit à l'intérieur de la propriété ou sur la voie publique.

3. **La déclaration de classe 3 pour la détention de certains animaux.** La déclaration de classe 3 est une autorisation d'exploiter pour 10 ans. Cela vous concerne notamment si vous exploitez un chenil, un refuge ou une pension comprenant entre **4 et 10 chiens**, si vous détenez plus de **30 poules**, plus de **2 chevaux**, plus de **60 pigeons**, plus de **30 lapins**, un **rucher** en zone d'habitat, plus de **200 poissons**, plus de **50 amphibiens** ou plus de **10 reptiles**. Si vous êtes un propriétaire concerné par une de ces situations et que vous n'avez pas encore l'autorisation requise, nous vous invitons à contacter Mme Nathalie Dinjens au Service Cadre de Vie (086/320.255 ou [nathalie.dinjens@sommeleuze.be](mailto:nathalie.dinjens@sommeleuze.be)) pour obtenir un rendez-vous afin de réaliser les démarches nécessaires pour obtenir la déclaration de classe 3.



4. **Identification des chiens et des chats.** Depuis 1998, **tous les chiots** doivent être identifiés et enregistrés. De même, pour les **chats** nés après le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Donc avant de donner ou vendre un animal ou lorsque vous achetez ou adoptez un animal, vérifiez que celui-ci est bien **identifié et enregistré**. Plus de renseignements à ce sujet sur le site <http://bienetreanimal.wallonie.be> (onglets animaux/animaux de compagnie/identification et enregistrement).

**Stérilisation des chats.** Depuis 2017, **tous les chats doivent être stérilisés** avant l'âge de 6 mois. Si un particulier souhaite que son animal ait une portée, il devra disposer d'un agrément en tant qu'éleveur occasionnel. Plus de renseignements à ce sujet sur le site <http://bienetreanimal.wallonie.be>.



5. **Commercialisation et don des animaux.** Les exploitants d'un élevage de chiens ou de chats, d'un refuge ou d'une pension doivent disposer d'un agrément préalable, même temporaire. Plus de renseignements à ce sujet sur le site <http://bienetreanimal.wallonie.be>. De même, la publicité pour la commercialisation ou le don d'un animal est soumise à des règles strictes : la publicité via les réseaux sociaux n'est autorisée que dans des groupes **fermés** qui visent la donation d'un animal ou la commercialisation d'un animal par un éleveur agréé. **La publicité sur des pages ou groupes de discussion directement accessibles au public est interdite.**

6. **Nourrissage des animaux.** Il est interdit dans tous lieux privés d'attirer, d'entretenir et/ou de contribuer à la fixation d'animaux errants et notamment les chats, chiens, pigeons ou autres oiseaux, à l'exception des aliments destinés aux oiseaux en temps de gel (Art 395 de la Charte de Bien vivre ensemble).



Si vous êtes témoins de maltraitance directe ou de négligence comme nous venons de le préciser, le Service Public de Wallonie du Bien-être animal, a mis à votre service un site internet, <http://bienetreanimal.wallonie.be>, sur lequel vous pouvez directement introduire une plainte. Attention, si vous introduisez une plainte, vous recevrez un mail de réception qui vous demande de cliquer sur un lien afin de valider la plainte. **N'oubliez pas cette étape, sinon votre plainte ne sera pas traitée.** Après validation, le service régional enverra des agents sur place si nécessaire pour constater les faits et poursuivre le contrevenant en cas de besoin.

Enfin, après ces petits rappels administratifs, il est également bon de rappeler que depuis 2020, la Commune offre une **prime pour l'adoption d'animaux domestiques en refuge**.

Le règlement complet, ainsi que la liste des refuges agréés et les formulaires de demande de prime sont disponibles auprès de Melle Anne VANDEN BROECK au Service Cadre de Vie (086/320.256 ou [anne.vandenbroeck@sommeleuze.be](mailto:anne.vandenbroeck@sommeleuze.be)).

Autres Infos :

Cellule Bien-Etre Animal : Hélène LOBBE : 086/320 266 ou [helene.lobbe@sommeleuze.be](mailto:helene.lobbe@sommeleuze.be)

Echevin du Bien-être animal : Alexandre BORSUS [alexandre.borsus@sommeleuze.be](mailto:alexandre.borsus@sommeleuze.be)



**/LA COLLECTE DE DON DE SANG PREVUE LE SAMEDI 24 SEPTEMBRE SUR LE PARKING DE LA SALLE DE NOISEUX EST ANNULEE,**

En raison des restrictions sanitaires liées au Covid, toujours d'application jusque fin 2022.

## **/AVIS A TOUTES LES ASBL**

Suite à la dernière réforme relative aux associations sans but lucratif, nous avons décidé d'organiser une présentation ouverte à toutes les ASBL de la Commune.

**Le 14 septembre 2022 à 19h30**, Maître BOERAEVE, spécialisé en droit des associations, sera présent **à l'Administration Communale** afin de vous faire part des modifications législatives intervenues et d'application selon différents délais.

Vous avez une question ? N'hésitez pas à participer à cette séance d'informations.

Pour de plus amples informations, Madame l'Echevine Jessica Carpentier se tient à votre disposition au 0474/20.25.18 ou par mail à l'adresse : [carpentierjessica@hotmail.be](mailto:carpentierjessica@hotmail.be) ou Madame la Bourgmestre, Valérie Lecomte, au 0496/92.88.26 ou par mail à l'adresse : [valerie.lecomte@sommeleuze.be](mailto:valerie.lecomte@sommeleuze.be)

## **/COVID-19** **NOUVEAU NUMERO DE TELEPHONE UNIQUE AVIQ**

Afin de simplifier les procédures et l'information concernant la Covid-19, l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AVIQ) a décidé d'utiliser un **numéro de téléphone unique, en Région Wallonne : le 071/31.34.93**. Celui-ci est accessible à tous les citoyens du lundi au vendredi de 9h à 17h afin d'obtenir une réponse à toutes les questions concernant la vaccination COVID-19, le CST, le tracing, le testing,....

*Il est à noter que la ligne 0800/45.019 est dorénavant mise en veille.*

## **/L'AVERTISSEMENT-EXTRAIT DE ROLE POUR LE PRECOMPTE IMMOBILIER DISPONIBLE DANS L'EBOX**

Cette année, afin de poursuivre la digitalisation de son Administration et de faciliter la vie des citoyens wallons, le SPW Finances propose à ces derniers de recevoir leur **avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier** de manière numérique via leur **eBox**.

L'eBox est une boîte aux lettres électronique, personnelle et sécurisée, permettant aux citoyens de recevoir en ligne des documents officiels des organismes gouvernementaux. Concrètement, le SPW Finances placera l'avertissement-extrait de rôle du citoyen dans son eBox personnelle et il sera alors directement averti par email afin d'aller le consulter.

Les informations relatives à l'activation (nécessaire) de l'eBox sont disponibles via ce lien : <https://finances.wallonie.be/home/actualites/actualites/ebox.html>.

## **/ACCUEILLANTE ONE**

Mme Rossion Christine, Accueillante ONE à Noiseux, aura de la place disponible à partir de janvier 2023. Vous pouvez la contacter au 086/32.29.17.



# CULTURE



## /ASBL PASSEUR DE CULTURE

CINÉ PASS'HEURE

L'asbl Passeur de culture vous invite à son édition de Ciné Pass' Heure. **Le samedi 20 août**, nous vous accueillerons dès 19h00 (projection prévue à 20h00) dans la **Grange de Bruno** (Chez Bruno Hesbois, Rue du Stipy 12 à Heure) pour partager un bon moment cinéma avec nous.

Au programme, **Les Cinq légendes...** de Peter Ramsey (film sorti en 2012, durée 1h37').



L'aventure d'un groupe de héros, tous doués de pouvoirs extraordinaires. Emmenées par Jack Frost, un adolescent rebelle et ingénieux, ces cinq légendes vont devoir, pour la première fois, unir leurs forces pour protéger les espoirs, les rêves et l'imaginaire de tous les enfants.

Entrée : 5€ pour les adultes et 1€ pour les enfants. Attention le nombre de places est limité, il convient donc de s'inscrire au préalable auprès de Miriella Marinucci, Présidente de l'Asbl Passeur de Culture : 0495/61.13.08.

Les soirées peuvent être fraîches, prévoyez pulls ou couvertures 😊

Nos partenaires pour la soirée sont :



## /BDBUS

Le **BDBUS** sera présent à Baillonville, Rue du Centre, 1 de **17h30 – 18h15**.

Les **jeudis 11/08, 08/09, 13/10, 10/11, 08/12/2022**.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Françoise Jadin, Service de la Culture, au 086/32.02.65 ou via [francoise.jadin@sommeleuze.be](mailto:francoise.jadin@sommeleuze.be).







## /A TRAVERS L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES L'église de Somme-Leuze a 150 ans

L'église de Somme-Leuze vit cette année le cap de ses 150 ans. Ce n'est pas énorme pour une église diront certains, mais savent-ils seulement qu'elle succède à un édifice plus ancien établi à une centaine de mètres dans la même rue du Pays du Roi. Alors que beaucoup d'églises sont soit agrandies, reconstruites sur les anciennes fondations ou modifiées, il avait été préférable à l'époque de construire un bâtiment neuf au niveau du carrefour situé sur la route de Liège.

L'ancienne église se situait précisément sur l'emplacement de l'ancien cimetière où se dresse à ce jour la **chapelle du Sacré Cœur depuis 1979**. C'était une petite église de **style roman primitif**, bâtie en moellons calcaires. Elle-même avait succédé à un édifice encore plus rudimentaire. Les plus anciens renseignements remontent jusqu'au 12<sup>ème</sup> siècle. A cette époque l'édifice se composait d'un corps soutenu par 6 piliers et d'une tour.

Lors de visites décanales et pastorales durant le 19<sup>ème</sup> siècle, l'édifice était qualifié « **d'ancien, laid et lamentable** ». Le Gouverneur provincial de Namur apporta en 1868 une série de griefs autorisant la construction d'un nouvel édifice, ainsi que l'achat par la Commune d'une parcelle de 8 a. 50 ca. Cinq cent mille briques furent nécessaires, ce qui représenta une dépense de 6.650 francs. Un entrepreneur d'Ocquier fut déclaré adjudicataire pour la somme de 41.500 francs. Hélas il ne termina pas son entreprise, si bien que l'église fut achevée avec le concours des habitants qui participèrent au transport des marchandises par prestations bénévoles exécutées le plus souvent le dimanche. Apparemment le Bon Dieu leur avait donné la permission ! **Monseigneur Grawez, évêque de Namur, consacra le nouvel édifice en 1872**. Un chronogramme au-dessus de la porte d'entrée, coté intérieur, l'atteste.



Les colonnes, en partie de réemploi de l'ancienne église, les chapiteaux et les soubassements furent aménagés dans le style de l'ancienne église. La cuve des fonds baptismaux fut taillée dans le sous-bassement d'un ancien pilier. Et plus récemment, pratiquement tout le restant du mobilier hormis cette cuve, le ciboire et l'ostensoir, avait été enlevé lors d'une **restauration importante en 1980**. Les avis étaient très partagés à l'époque, mais une restauration sérieuse s'imposait. De plus le déroulement des offices avait fortement été modifié à la suite du **Concile Vatican II qui eut lieu de l'an 1962 à 1965**. Beaucoup de bancs de communion, de confessionnaux, de chaires de vérités et de retables n'avaient plus leur raison d'être, les offices se donnaient désormais face à l'assemblée.

**André Van Overschelde, pour le Cercle Historique ([andre.vanoverschelde@skynet.be](mailto:andre.vanoverschelde@skynet.be))** Si l'histoire de nos villages vous intéresse, n'hésitez pas à consulter la page historique sur le site <http://www.sommeleuze.be/loisirs/culture/cercle-historique-de-somme-leuze/evenement>, et de vous adresser auprès de [carpentierjessica@hotmail.be](mailto:carpentierjessica@hotmail.be) , Echevine à la Culture.





## /ASBL PASSEUR DE CULTURE

L'asbl Passeur de culture vous invite **le samedi 6 août**, dans le cadre de la marche des philosophes, au spectacle **Ni cage ni nid**.

« Avant la république des poils et des plumes, il n'y avait rien. Après la dictature des brosses à dents électriques, il n'y aura plus rien. » clament ces poètes fous, debout sur le trottoir. C'est Jean-Louis Banal et Jean-Claude Banal, les frères Banaux, qui sont venus vous avertir que notre fin est proche. Et qu'il vaut mieux en rire.

**Où :** dans la **Grange de Bruno** (Chez Bruno Hesbois, Rue du Stipy 12 à Heure).

**Prix :** les artistes travaillent « au chapeau » considérant que le spectateur donne ce qu'il estime devoir.

**Public :** à partir de 6 ans.

**Horaire :** accueil dès 19h, début du spectacle 20h.



Bienvenue à toutes et tous !

Attention le nombre de places étant limité, il convient de s'inscrire au préalable auprès de Miriella Marinucci, Présidente de l'Asbl Passeur de Culture : 0495/61.13.08.

Les soirées peuvent être fraîches, prévoyez donc pulls ou couvertures.

Nos partenaires pour la soirée sont :



## /BIBLIOTHÈQUE DE SOMME-LEUZE

Mardi de 15h à 17h

En août, ouverture uniquement les 21 et 28 août

Responsable : Mme Adnet Dominique : 0479/40.65.68

## /BIBLIOTHEQUE DE NOISEUX

Lundi de 13h30 à 17h30

En août, ouverture uniquement les 22 et 29 août de 14h30 à 16h30

Responsables : Mme Gisèle Polet : 086/320.900- [gisele.polet@sommeleuze.be](mailto:gisele.polet@sommeleuze.be)  
et Mme Dominique Adnet : 0479/40.65.68.



## **ATELIERS ARTS PLASTIQUES 6/12 ANS**

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SOMME-LEUZE

EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE D'EXPRESSION ET DE CREATIVITE LA SPIRALE DE NATOYE

L'atelier « La Main Libre » propose une expérimentation ludique de différentes techniques artistiques et ou pluridisciplinaires variables selon les projets : dessin, peinture, argile et autres ...

Cet atelier est ouvert aux enfants de 6 à 12 ans (première primaire à la sixième primaire).

A travers une pédagogie participative, l'animatrice développe des créations autour d'une thématique ouverte à différentes explorations, inventions et échanges.

La créativité stimule les capacités cognitives et intellectuelles, renforce la confiance en soi et permet de cultiver des habiletés sociales propices à l'ouverture d'esprit.

Le tout dans la joie et la bienveillance ! Bienvenue...

**RENTREE LE LUNDI 12 SEPTEMBRE ET LE MERCREDI 14 SEPTEMBRE.**

**ANIMATRICE ?** Françoise Jadin, Animatrice socioculturelle, Plasticienne.

Administration communale de Somme-Leuze.

**HORAIRES ?** Du lundi 12/09/2022 au mercredi 21/06/2023, sauf congés scolaires.

LE LUNDI DE 17H00 à 18H30.

LE MERCREDI DE 13H30 à 15H00.

**LIEU ?** Maison de Village de Baillonville (Les Rabottis) - rue du Centre 1A – BAILLONVILLE.

**FRAIS DE PARTICIPATION ?** 80 € pour l'année, 40 € pour le deuxième enfant d'une même famille.

Premier cours d'essai gratuit.

Tenue adaptée souhaitée.

**INSCRIPTIONS ?** Nombre de places limité à 10 enfants par groupe.

**A partir du 11/07/2022** auprès de Françoise Jadin au 086/32.02.65.

[francoise.jadin@sommeleuze.be](mailto:francoise.jadin@sommeleuze.be)

**INFORMATIONS :**

Jessica Carpentier, Echevine de l'Enfance au 0474/20.25.18.

[carpentierjessica@hotmail.be](mailto:carpentierjessica@hotmail.be)





# LOISIRS

## /TEA TIME

**Tables de conversation en Anglais** pour tout le monde, pour tous les âges et tous les niveaux !

Renseignements: [david.gorey@skynet.be](mailto:david.gorey@skynet.be) ou 0478/88.79.29

## /BALADE TOURISTIQUE

Vous êtes propriétaire d'un véhicule ancêtre ou vous voulez tout simplement (re)découvrir notre belle région, ceci est fait pour vous ...

- L'ASBL « Les trois tilleuls » a le plaisir de vous inviter à sa 3<sup>ème</sup> grande balade touristique.
- Au menu cette année, une balade entre histoire et préhistoire à travers la Famenne et les Ardennes.
- La balade se tiendra le dimanche 07 Août 2022.
- Départ et arrivée de la balade à la salle de village de Bonsin-Chardeneux, route d'Ocquier 8A, 5377 Bonsin.  
Les départs auront lieu entre 09h30 et 11h.  
Le soir, un repas vous sera servi et les trois premiers équipages recevront un lot.
- Le prix de la balade est fixé à 60€ pour un équipage de 2 personnes. Ce prix comprend le roadbook, les sandwichs à midi, les repas chauds le soir et deux boissons.  
\*Personnes supplémentaires : 30€, enfant de moins de 12 ans : 10€.  
Paiement à effectuer sur le compte de l'ASBL BE43 7320 5324 8001 (communication : balade touristique + votre nom) ou en liquide le jour de la balade.
- Infos et inscriptions : Davin Jean-François : 0479/56.76.89.

Au plaisir de vous voir nombreuses et nombreux.

## /4 NOUVELLES BALADES PEDESTRES

## DANS LA COMMUNE DE SOMME-LEUZE

Les villages de Heure, Moressée et Noiseux comptent 4 **nouvelles balades interactives**.

Equipé d'un smartphone et de bonnes chaussures de marche, partez à la découverte de ...



**DIVINE, la vache Bleue Mixte**, une chasse au trésor « Totemus » à Moressée

En compagnie de Divine, découvrez l'élevage de la race bovine Bleue Mixte qui fait la fierté de ce joli village aux accents bucoliques.

Tout au long de votre parcours de 7,5km apprenez-en plus sur son habitat, son

alimentation, ses caractéristiques, les produits qui sont fabriqués grâce à elle et bien plus encore ! Sans oublier les superbes paysages du Condroz et de la Famenne.

Une chasse réalisée en collaboration avec Bluester, l'Association Wallonne des Éleveurs, Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, Wallonie Tourisme et AgroBiotech dans le cadre de <https://projet-bluester.eu>.

Maintenant disponible sur l'application et via <https://totemus.be/les-chasses/92-namur-moressee-somme-leuze-a-la-decouverte-de-divine-la-vache-bleue-mixte/>

### **3 CONTES « POUR LES PIEDS »**



Dans le cadre d'un projet PECA (Parcours d'Education Culturelle et Artistique), les enfants de la 3ème maternelle, les enseignantes des écoles de Heure & Noisieux et les animatrices de l'Asbl Reform vous invitent à découvrir **leurs balades familles, des créations 100 % fait maison.**

Sur **Heure**, suivez l'histoire de ....

- **Le tigre qui râlait tout le temps**

Parcours bleu = 3 km

- **La sorcière des poubelles**

Parcours rouge = 5 km

Point de départ des 2 balades : sur la place à Heure



A **Noisieux ...**

- **Croque n'aime pas les dimanches**

Point de départ : parking à proximité de l'école de Noisieux

*Bonnes balades !*

## **/COURS DE GYMNASTIQUE**

### **BAILLONVILLE**

Le club de gymnastique "Le petit Baillonville" reprendra les cours de gymnastique d'entretien en septembre.

Quand ? Tous les mardis (hors congés scolaires) de 19h45 à 20h45.

Renseignements : Martine Ponthot : 086/32.22.40 et Malou Devezon : 084/31.25.51.

# NOUVEAU À SOMME-LEUZE !

L'asbl « Les Coucous de Somme » organise un **cours de Gymnastique douce**.

Pour les 60 ans et plus. Stretching, respiration, relaxation... Pas de prérequis, adapté aux capacités de chacun(e)

Où ? : Salle Joseph Burette à Somme-Leuze

Quand ? : les mercredis de 10 à 11h30

Ce cours sera donné par Mr Marc Rasquin de Baillonville, diplômé ADEPS.

2 cours à l'essai gratuits les mercredis 21 et 28.09.22

Reprise officielle : **le mercredi 05 octobre 2022**

de 9h30 à 10h : prise de contact et infos

de 10h à 11h30 : cours

Coût à la séance : 7 euros

(à payer sur place en liquide avant le cours)

Infos : Mme Delbaen - cecile.delbaen@gmail.com – 0478/23.82.75

Mme Somers – gerd.somers54@gmail.com – 0486/61.46.44

## /THE DANSANT DU «PETIT BAILLONVILLE»

**Dès 14h le 4 septembre** : Jacques Gathy

Renseignements : Piret Michelle – 084/32.16.64.

## /PROCHAINES MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES

### ET REPAS ANNUEL

#### **Jeudi 08/09 : Libération du village de Waillet**

18h00 : Messe en l'église de Waillet et à 18h45 cérémonie au monument devant l'église suivie du traditionnel repas tartines.

#### **Dimanche 11/09 : circuit des stèles, Plaine Sapin et repas**

09h00 : circuit des stèles et monuments des résistants ; départ bureau de la Police à Somme-Leuze

10h30 : Plaine Sapin à Bonsin - accueil et début de la cérémonie

12h00 : apéritif offert par le comité suivi du repas annuel préparé par Signé Nous à la salle du village de Bonsin

Au menu, zakouskis, **super Paëlla**, dessert



Réservation pour le 01/09 au plus tard

- par mail à l'adresse [elise.leonard@skynet.be](mailto:elise.leonard@skynet.be) en mentionnant le nombre de repas et le nom des participants.

- par téléphone au 0476 21 42 81 (Lily Léonard). Si vous obtenez le répondeur, laissez vos coordonnées, nous vous rappellerons dès que possible.

- Prix : 30€ par adulte (boissons non comprises), paiement anticipativement par virement sur le compte AC SOMME-LEUZE BE33 2500 1083 1046. Prière d'avertir en cas d'empêchement de dernière minute.

Invitation cordiale à tous !



Comité des Anciens Combattants et Plaine Sapin

## **/KERMESSE DE NETTINNE**

**Du 19 août au 22 août 2022. Au programme :**

VTT Nocturne, Balade Apéritive, Barbecue, Tournoi de Quilles, souper Spaghetti...

Plus d'informations suivront dans le flyer et sur notre Facebook : Comité de Nettinne !

Nous avons hâte de vous retrouver et partager ces moments de folie avec vous !

Le Comité de Nettinne

## **/DÎNER « AU BORD DE L'EAU »**

**PAR LES COUCOUS DE SOMME**

Quand : le 2 octobre

Où : à la salle Joseph Burette dès 12.00h

Animation : Yves RENSONNET (y en aura pour tous les goûts)

Les renseignements ainsi que le menu vous sera communiqué dans le direct du mois d'août.

Nous vous y attendons nombreux, « les pieds dans l'eau » !

Le Comité.





# /MAISON DES AÎNÉS « NOS MOHON »

## AGENDA DES ACTIVITÉS DE AOUT 2022

Lundi 01/08	• Jeux de cartes ♥♣♦♠ - belote, rami, couillon
Mercredi 03/08	• Pétanque 🎱
Jeudi 04/08	• <b>« Marchons pour notre forme » !</b> pour celles & ceux qui le désirent : départ de la maison des aînés à 14h (Julien) 🗨️ • <b>Jeux de cartes, jeux de société et discussions</b>
Lundi 08/08	• Jeux de cartes ♥♣♦♠ - belote, rami, couillon
Mercredi 10/08	• Pétanque 🎱
Jeudi 11/08	• <b>« Marchons pour notre forme » !</b> pour celles & ceux qui le désirent : départ de la maison des Aînés à 14h (Julien) 🗨️ • <b>Jeux de cartes, jeux de société et discussions</b>
Lundi 15/08	FERIE
Mercredi 17/08	• Pétanque 🎱
Jeudi 18/08	• <b>« Marchons pour notre forme » !</b> pour celles & ceux qui le désirent : départ de la maison des aînés à 14h (Julien) 🗨️ • <b>Jeux de cartes, jeux de société et discussions</b>
Lundi 22/08	• Jeux de cartes ♥♣♦♠ - belote, rami, couillon
Mercredi 24/08	• Pétanque 🎱
Jeudi 25/08	• <b>Sortie au restaurant (prendre contact pour la réservation)</b>
Lundi 29/08	• Jeux de cartes ♥♣♦♠ - belote, rami, couillon
Mercredi 31/08	• Pétanque 🎱

Sauf précisions données dans le calendrier, la maison des aînés vous accueille de 14h00 à 17h00, dans la salle *Les Rabottis*, sise rue du Centre, 1a, 5377 Baillonville.

⚠️ Les activités extérieures peuvent être modifiées en fonction de la météo !

Les animateurs bénévoles : Marie-Antoinette (0486/12.25.05), Julien (0474/63.12.46)

Pour toute information, joindre le C.P.A.S. de Somme-Leuze : Mme Isabelle TAMINIAUX (tél.086/32.31.73), [anne-catherine.leboutte@cpas-somme-leuze.be](mailto:anne-catherine.leboutte@cpas-somme-leuze.be)

Pour le C.P.A.S,

Le Directeur général,  
Jean WENER.

La Présidente,  
Marianne COLLIN-FOURNEAU.

## /LE CLUB D'ÉCHECS DE SOMME-LEUZE

Cette année encore, l'asbl Passeur de culture vous propose de nous rejoindre au Club d'Echecs de Somme-Leuze.

Animées par Jean-Pierre Breuls, ces rencontres conviviales, accessibles à tous, débutants comme joueurs confirmés, sont proposées dans la salle « Les Rabottis » à Baillonville, **un mercredi sur deux**, à partir du **7 septembre**, dès **19h30**. Une participation de 2€/personne et par séance est demandée.

Sport cérébral au succès jamais démenti depuis plusieurs siècles, cette bataille passionnante, faite de stratégie, vous promet un moment de détente et d'amusement garanti. Venez donc vous amuser avec nous au « jeu des rois » et devenez « le roi du jeu » !



## /WAILLET (SALLE DU VILLAGE) SAMEDI 24/9/2022 À 19H /SOUPER + ANIMATION MUSICALE

Apéro + repas + dessert : 18,00€ adulte / 9,00€ enfant (<12ans)

Réservation avant le **15/09/2022**: François Migeot : 0475/75 16 53  
Eric Spinette : 0498/42 92 17

Organisation : Le comité Les Singlets de Waillet.



# AGENDA



## /PARUTIONS DU BULLETIN COMMUNAL

Les personnes qui demandent à insérer un article dans cette brochure sont invitées à respecter la date de remise des documents reprise dans le tableau ci-dessous :

DATE ULTIME POUR COMMUNIQUER LES INFOS	DATE DE PARUTION
Le <b>vendredi 12 août</b> 2022	Les 31 août et 1 <sup>er</sup> septembre 2022
Le 12 septembre	Les 28 et 29 septembre
Le 10 octobre	Les 26 et 27 octobre
Le 14 novembre	Les 30 novembre et 1 <sup>er</sup> décembre
Le 12 décembre	Les 28 et 29 décembre

Attention : dans ce mensuel, l'espace disponible est limité, c'est pourquoi nous pourrions réduire certains de vos articles.

## /COLLECTES DE AOUT

- **Papiers et cartons : 4**
- **Déchets ménagers : 1, 8, 22, 29**
- **Sacs bleus PMC : 9, 23**
- Encombrants : la collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 081/26.04.00. Infos : [www.laressourcerie.be](http://www.laressourcerie.be) (BEP).



!!! Nous vous rappelons qu'en cas de **réclamation relative à la collecte des déchets**, le Bureau Économique de la Province a mis en place un système en ligne, sur le site [www.bep-environnement.be](http://www.bep-environnement.be) (onglet réclamation), qui vous permet d'introduire vous-même votre réclamation auprès des responsables du service collecte. Ceux-ci vous répondront rapidement, chercheront une explication et une solution à votre problème et vous feront également part du suivi qui sera apporté à votre plainte.

**Vous pouvez également consulter le calendrier des collectes sur :**  
<http://www.sommeleuze.be/vie-communale/services-communaux/nature-et-environnement/tout-sur-vos-dechets/ramassages-a-somme-leuze>  
ou sur [www.bep-environnement.be](http://www.bep-environnement.be)

**Pour plus d'infos sur les dates de collectes, vous pouvez également télécharger l'appli Recycle !**

